

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE du SAGE BLV

Jeudi 15 mai 2012 à Saint Barthélemy

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 19 janvier 2012
 2. Approbation du compte-rendu du Bureau du 6 mars 2012
 3. Avis sur le dossier de demande d'autorisation de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais concernant la zone d'activités de Bièvre Dauphine
 4. Avis sur le dossier de demande d'autorisation du Conseil Général de l'Isère concernant le rejet des eaux pluviales des parkings et voiries de l'aéroport de Grenoble-Isère
 5. Point sur l'élaboration des scénarios contrastés
 6. Point sur les études en cours
 7. Question diverses
-

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 19 janvier 2012 est approuvé.
 - Le compte-rendu du Bureau du 6 mars 2012 est approuvé.
 - Un avis favorable avec une remarque a été donné pour le dossier de demande d'autorisation de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais concernant la zone d'activités de Bièvre Dauphine.
 - Un avis favorable avec une demande de précision a été donné pour le dossier de demande d'autorisation du Conseil Général de l'Isère concernant le rejet des eaux pluviales des parkings et voiries de l'aéroport Grenoble-Isère.
 - Des modifications ont été apportées aux propositions de scénarios contrastés présentés.
 - La CLE du 7 juin est annulée.
-

Christel CONSTANTIN-BERTIN demande le report du point relatif à l'avis sur le dossier du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin hydraulique de Bièvre Liers Valloire concernant les travaux d'aménagement d'ouvrages de protection hydraulique des cours d'eau du Rival et de la Coule afin d'avoir plus de temps pour traiter ce dossier, les 3 dossiers ayant été reçus le 9 mai.

Jacques LIONET indique que ce dossier n'est pas urgent et qu'il faudra vérifier si l'avis du Bureau est nécessaire pour juillet ou pour septembre.

Ce point est reporté à la prochaine séance du Bureau.

1 Approbation du compte-rendu du 19 janvier 2012

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que ce compte-rendu n'avait pas été approuvé lors de la dernière séance afin d'obtenir une réponse sur la remarque de la DDT. Elle indique que la DDT a précisé sa remarque (cf. diaporama).

Freddy MARTIN-ROSSET indique que la précision de la DDT est claire.

➤ **Le compte-rendu, intégrant la remarque, est approuvé à l'unanimité.**

Il est mis en ligne sur le site <http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr>

2 Approbation du compte-rendu du 6 mars 2012

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Il est mis en ligne sur le site <http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr>

3 Avis sur le dossier de demande d'autorisation de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais concernant la zone d'activités de Bièvre Dauphiné

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente la note technique relative à la demande d'autorisation de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais concernant la zone d'activités de Bièvre Dauphiné (cf. diaporama). Elle indique notamment que, contrairement au dossier la Communauté de Communes du Pays de Chambaran pour la zone d'activités Portes de Chambaran, il n'est pas prévu de dispositif de contrôle des eaux souterraines.

Jacques LIONET précise que ce dossier passera au CODERST dans 9 jours et que les remarques éventuelles du Bureau devront être transmises rapidement. Par ailleurs, il indique que la zone d'activités se situe en limite du bassin de la Bièvre, dans une zone où les écoulements souterrains sont peu connus. Par ailleurs, Jacques LIONET indique qu'il s'abstient sur ce dossier.

➤ **Il est émis un avis favorable avec une remarque :**

- Le Bureau demande la mise en place d'un dispositif de contrôle des eaux souterraines en aval de la zone d'activités.

4 Avis sur le dossier de demande d'autorisation du Conseil Général de l'Isère concernant le rejet des eaux pluviales des parkings et voiries de l'aéroport Grenoble-Isère

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente la note technique relative à la demande d'autorisation du Conseil Général de l'Isère concernant le rejet des eaux pluviales des parkings et voiries de l'aéroport Grenoble-Isère (cf. diaporama).

Olivier THIVIN demande s'il existe des zones particulières sur l'aéroport pour l'utilisation du glycol.

Jean-Luc PETIT demande également si les produits de déverglaçage des pistes seront traités.

Salvatore SAN FILIPPO demande quelles sont les mesures prévues en cas de pollution accidentelle.

Rebecca DUNHILL répond que toutes les eaux pluviales des parkings et des pistes seront récupérées et précise que le taux d'abattement prévu sera de 50%. Elle ajoute que les bassins sont dimensionnés pour une pluie décennale et qu'en cas de pollution accidentelle, il y a un système de by-pass.

Jacques LIONET indique que certains aéroports ont mis en place des zones spécifiques pour l'application du glycol mais qu'il n'est pas sûr que cela ait été réalisé sur celui de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs. Il rappelle par ailleurs que cet aéroport a été construit avant la loi sur l'eau de 1992 et qu'il n'était donc pas soumis à la loi sur l'eau. Le dossier fait aujourd'hui l'objet d'une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau car il est prévu une modification de l'existant. Il ajoute que le SAGE pourrait réfléchir aux possibilités pour améliorer les projets réalisés avant la loi sur l'eau de 1992.

► **Il est émis un avis favorable avec une demande de précision :**

- Le Bureau souhaite connaître les produits de dégivrage des avions et de déverglacement des pistes utilisés sur l'aéroport ainsi que les moyens prévus pour éviter toute pollution par ces produits.

5 Point sur l'élaboration des scénarios contrastés

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que suite à l'atelier d'acteurs du 20 mars, le bureau d'études ACTeion a travaillé sur l'élaboration de scénarios contrastés par thématique. Elle présente les propositions de scénarios pour les thèmes « quantité », « qualité » et « milieux » (cf. diaporama).

Remarques concernant le thème « quantité »

Christel CONSTANTIN-BERTIN demande si dans les scénarios 3 et 4, pour la variable V6 (retenir artificiellement les eaux de pluies d'hiver pour les réutiliser en été sans impacter les cours d'eau et/ou transfert/importation d'eaux venant de l'extérieur du bassin), il leur semble pertinent de maintenir le « et/ou ».

Jacques LIONET informe qu'à la demande du Préfet de Région Rhône-Alpes, la procédure administrative pour la création de retenue collinaire sera simplifiée mais qu'il n'est pas sûr que cela soit adapté au bassin Bièvre Liers Valloire. Il ajoute qu'à ce stade, il faut garder le « et/ou ».

Jean-Luc PETIT indique que l'étanchéification des retenues aura un coût très important.

Laurent MURGAT indique qu'il semblerait plus pertinent de mettre en place des dispositifs d'infiltration que de créer des retenues collinaires.

Freddy MARTIN-ROSSET fait remarquer que les zones adaptées à l'infiltration sont également adaptées à d'autres usages.

Remarques concernant le thème « qualité »

Cécile LAVOISY indique que, pour le socle, pour les variables V1 et V3, il faut inscrire « atteindre et garantir le bon état (DCE) sur l'ensemble du bassin versant ».

Freddy MARTIN-ROSSET demande si le fait de fixer des objectifs supérieurs à la DCE pour les eaux souterraines ne risque pas d'entraîner l'abandon de certains captages et s'il ne faudrait pas ajouter des délais.

Cécile LAVOISY indique qu'elle ne comprend pas pourquoi, pour les eaux de surface, il est proposé un objectif supérieur à la DCE seulement sur les nitrates. Elle propose de fixer cet objectif sur tous les éléments azotés et sur le phosphore. Par ailleurs, elle indique qu'il lui semble difficile d'interdire les nouveaux prélèvements dans la nappe de la Molasse à tous les usages et qu'il serait mieux de réserver les nouveaux prélèvements à la molasse à l'AEP sous réserve qu'il n'existe pas d'autres solutions.

Jacques LIONET propose de réserver les nouveaux prélèvements à la molasse à l'AEP dans le socle. Il indique qu'il pourrait être réfléchi, dans les autres scénarios, à la diminution des prélèvements actuels dans la nappe

de la Molasse.

Freddy MARTIN-ROSSET demande, pour la variable 3, que soit étudiée la possibilité de faire des zones où l'objectif de qualité serait supérieur à la DCE.

Remarques concernant le thème « milieux »

Freddy MARTIN-ROSSET indique qu'il est difficile de se prononcer sur ces scénarios car on ne sait pas à quoi correspondent les zones très prioritaires et prioritaires. Il souhaite que ces zones puissent être cartographiées.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond qu'il est prévu d'organiser une réunion au mois de juin pour définir les différentes zones prioritaires.

Cécile LAVOISY indique qu'elle trouve cette partie sur les milieux un peu confuse.

Jean-Claude MONNET précise que sur la Valloire, tous les cours d'eau sont artificialisés.

6 Point sur les études en cours

Christel CONSTANTIN-BERTIN fait un point sur l'avancée de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables et de l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future de la nappe de Bièvre Liers Valloire (cf. diaporama). Elle précise notamment que, suite à des erreurs d'Artelia dans le modèle, le comité de pilotage final de l'étude volumes prélevables qui devait avoir lieu le 22 mai est reporté à début juillet. Or, le bureau d'études ACTeon ayant besoin des résultats de l'étude volumes prélevables pour réaliser l'évaluation socio-économique et environnementale des scénarios, cela devrait engendrer un nouveau retard de 3 à 4 mois sur le calendrier global d'élaboration du SAGE.

➤ La CLE prévu le 7 juin pour présenter les résultats de l'étude volumes prélevables et de l'étude zones stratégiques pour l'eau potable est reportée à fin août / début septembre.

7 Questions diverses

SCOT de la Région Urbaine Grenobloise

Salvatore SAN FILOPPO demande si le Bureau fera des remarques sur le SCOT de la Région Urbaine Grenobloise dont l'enquête publique est actuellement en cours.

Jacques LIONET indique que cela dépend des priorités que le Bureau se donne en termes de temps car le temps qui sera consacré par la chargée de mission à préparer un avis sur le SCOT ne sera pas passé sur l'élaboration de la stratégie du SAGE.

Maurice PELISSER ajoute que, de toute manière, le SCOT devra se mettre en conformité avec le SAGE.

Jacques LIONET indique que les différentes structures représentées au Bureau peuvent émettre un avis.

Infiltration des eaux

Jean-Luc PETIT indique que la réinfiltration des eaux en période hivernale fait consensus et qu'il serait dommage d'attendre la validation du SAGE pour travailler sur ce sujet. Il demande si le Syndicat Hydraulique de Bièvre Liers Valloire ne pourrait pas d'ores et déjà y travailler.

Maurice PELISSIER indique qu'une réunion entre le Syndicat Hydraulique de Bièvre Liers Valloire, le syndicat du Lambroz et des Gouttes, le syndicat du Dolon et la CCRV est prévue début juin pour réfléchir à la constitution d'une structure à l'échelle du bassin versant. Il ajoute qu'il abordera le sujet de la réinfiltration lors de cette réunion.

Jacques LIONET rappelle que l'étude de SOGREAH de 2009 pour le Syndicat Hydraulique de Bièvre Liers Valloire avait défini des zones d'infiltration. Il ajoute que le nouveau syndicat mixte devra notamment travailler sur l'élaboration d'un contrat de rivière pour compléter le SAGE.

La séance est levée à 18h30.

8 Dates des prochaines réunions

BUREAU	Jeudi 5 juillet 2012 à 16h
CLE	Jeudi 30 août 2012 à 16h

Le Président,
Maurice PELISSIER

Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM
GABET Bruno	DREAL Rhône-Alpes
LIONET Jacques	DDT de l'Isère
MARTIN-ROSSET Freddy	CC Rhône-Valloire
MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme
MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
PELISSIER Maurice	Président de la CLE
PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
PIN Jean	Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure
SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
THIVIN Olivier	CC du Pays de Chambaran
DELORME Dominique	UNICEM
DUNHILL Rebecca	Conseil Général de l'Isère Direction Mobilités
LAVOISY Cécile	Conseil Général de l'Isère
CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargé de mission de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire
BENHIBA Karima	Secrétaire de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
FLACHON Hélène	Agence de l'Eau RM&C
GARCIA Basile	DDT de la Drôme
GUERRY Jean-Louis	Syndicat du Lambroz et des Gouttes
LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
MIGNOT Philippe	Région Rhône-Alpes
MORAND Claire	Agence de l'Eau RM&C

Etaient absents :

Nom Prénom	Organisme
BARBIER Jean-Pierre	CC Pays de Bièvre Liers
FORCHERON Gérard	CC Pays Roussillonnais
GABILLON Michel	CCI Nord Isère
NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
NUCCI Christian	Conseil général de l'Isère